

## Exemples de remboursement visés par l'engagement sur la lisibilité des contrats

Exemple	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge
<b>Hospitalisation</b>				
Forfait journalier hospitalier en court séjour (tarif réglementaire)	20,00 €	0,00 €	20,00 €	0,00 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte (prix moyen national de l'acte)	355,00 €	247,70 €	107,30 €	0,00 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte (prix moyen national de l'acte)	431,00 €	247,70 €	183,30 €	0,00 €
<b>Optique</b>				
Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% santé) (prix limite de vente)	125,00 €	22,50 €	102,50 €	0,00 €
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux (prix moyen national de l'acte)	345,00 €	0,09 €	344,91 €	0,00 €
<b>Dentaire</b>				
Détartrage (tarif conventionnel)	28,92 €	20,24 €	8,68 €	0,00 €
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires (prothèse 100% santé) (honoraire limite de facturation)	500,00 €	84,00 €	416,00 €	0,00 €
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes prémolaires (prix moyen national de l'acte)	538,70 €	84,00 €	454,70 €	0,00 €
Couronne céramo-métallique sur molaires (prix moyen national de l'acte)	538,70 €	75,25 €	463,45 €	0,00 €
Bridge métallique sur incisive (prix limite de l'acte 100% santé)	1 465,00 €	195,65 €	1 269,35 €	0,00 €
<b>Aides auditives</b>				
Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100% santé) (prix limite de vente)	1 100,00 €	210,00 €	890,00 €	0,00 €
Aide auditive de classe II par oreille (prix moyen national de l'acte)	1 476,00 €	210,00 €	1 000,00 €	266,00 €
<b>Soins courants</b>				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires (tarif conventionnel)	25,00 €	16,50 €	7,50 €	1,00 € (participation forfaitaire imposée par la législation)
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires (tarif conventionnel)	30,00 €	20,00 €	9,00 €	
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) (prix moyen national de l'acte)	44,00 €	20,00 €	23,00 €	
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) (prix moyen national de l'acte)	56,00 €	15,10 €	23,00 €	17,90 € (imposé par la législation)